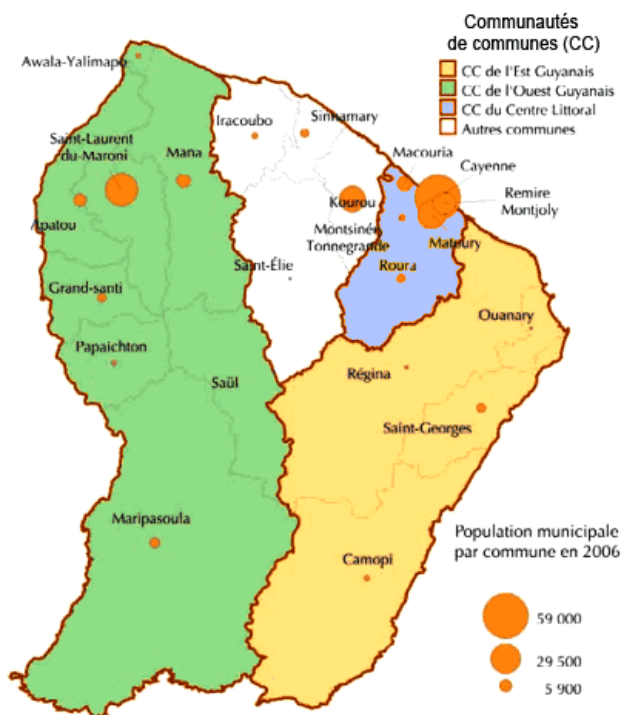


Recherches Généalogiques en Guyane

Chef-lieu : Cayenne
 Population : 252.338 hab.
 Superficie : 83.846 km²
 Statut : département et région d'Outre-mer
 Langues locales : Français ,Créole, Guyanais, Langues amérindiennes, Bushinengué, Saramaka, Hmong



Maillage communal et répartition de la population en Guyane



Source : Tableaux économiques régionaux de la Guyane, Insee 2009 - 2010



Recherches généalogiques en Guyane

Un peu d'histoire

La Guyane fut découverte en 1498 par Christophe COLOMB. En 1643 la Compagnie du Cap Nord, placée sous le commandement de PONCET de BRETIGNY s'installe sur le mont Cépéro et crée un petit village qui deviendra Cayenne.

En 1685 Colbert, ministre de Louis XIV, organise le système esclavagiste en édictant le "Code Noir". En 1763, CHOISEUL décide de faire progresser la colonisation de cette terre et plus de 10.000 personnes débarquent à Kourou.

En 1794, une loi abolit l'esclavage qui sera rétabli en 1902 par Napoléon. En 1828, la mère Anne-Marie JAVOUHEY, membre des sœurs de St Joseph de Cluny, rachète les esclaves pour en faire des hommes libres pour mettre en valeur la région de Mana.

En 1852, sous Napoléon III, se met en place la déportation des forçats de la France vers la Guyane à St Laurent du Maroni, de triste mémoire. En 1938, grâce à Gaston MONNERVILLE, une loi met fin au bagne, qui ne sera effective qu'en 1946, après la guerre.

En 1965 le Centre Spatial Guyanais se construit à Kourou, qui devient rapidement un élément important de l'économie et de la vie guyanaise. Depuis la population guyanaise ne fait que progresser en nombre.

Recherches généalogiques en Guyane

Registres paroissiaux (avant 1792)

Les registres paroissiaux existent à partir de 1677. Bien que microfilmés, il est très difficile d'obtenir des photocopies. Les registres ne comportant pas de tables décennales ou annuelles, la fourchette ne doit pas excéder 5 ans (3 ans pour les grandes villes).

Registres d'état civil (après 1792)

La quasi-totalité des registres du greffe sont déposés et microfilmés jusqu'en 1907.

Actes notariés

Les minutes notariales sont microfilmées à partir de 1800. Aucune recherche ne sera effectuée si ne sont pas fournis : le nom du notaire, le lieu de son étude, l'année de l'acte recherché, ainsi que sa nature.

Autres possibilités de recherches

- Les registres d'esclaves (1782-1848)
- Les registres des nouveaux libres (1848-1862)

- Les registres du bagne **Adresses utiles**

- Archives départementales de la Guyane et Centre de Documentation
1 place Léopold Heder 97300 Cayenne (Tél 05-94-29-52-89)
- Archives Nationales d'Outre-mer
29 chemin du Moulin de Testas, 13000 Aix-en-Provence
Tel: 04-42-93-38-50 du lundi au vendredi de 9h à 16h45
- Base Mérimée du Ministère de la culture

www.Cg973.fr/Le-patrimoine-a-Cayenne

www.redris973.fr